

225C1604
FR0012532810-FS0785

19 septembre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WAGA ENERGY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2025, M. Mathieu Lefebvre a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 septembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Holweb qu'il contrôle, les seuils de 20% des droits de vote et 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société WAGA ENERGY et ne plus détenir, directement et indirectement, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions WAGA ENERGY hors marché et d'un apport par le déclarant de 1 132 231 actions WAGA ENERGY au profit de la société Box TopCo S.A.S.¹.

À cette occasion, la société Holweb a franchi individuellement en baisse les seuils de 10% des droits de vote et 5% du capital et des droits de vote de la société WAGA ENERGY et ne détient plus aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions WAGA ENERGY hors marché et d'un apport par le déclarant de 921 179 actions WAGA ENERGY au profit de la société Box BidCo S.A.S.¹.

¹ Cf. notamment communiqué de la société WAGA ENERGY du 18 septembre 2025.